

**DECLARATION DE LA POLITIQUE
NATIONALE DE POPULATION**

DU MALI

(8 Mai 1991)

CONCLUSION

En tant qu'élément de la politique globale de développement, celle politique nationale de population constitue un outil précieux entre les mains des décideurs politiques et des planificateurs pour accélérer le processus d'un développement harmonisé tout en veillant à l'équilibre entre les variables démographiques, économiques et socio-culturelles.

3.4. LES ORGANES DE PROGRAMMATION ET DE COORDINATION

Concernant la programmation et la coordination, le Ministère du Plan, de par ses attributions, veillera à l'incorporation des éléments de la politique nationale de population dans les plans nationaux et les programmes de développement.

La mise en oeuvre, le suivi et la coordination de la politique de population seront assurés par le **Groupe d'Etudes et de Coordination des Activités en matière de Population (GECAPOP)** qui s'érigera en **Bureau National de Coordination des Programmes de Population (BUNACOP)**. Ce bureau sera aussi un organe consultatif auprès des instances de planification pour les activités en matière de population et aura des antennes au niveau des régions, des cercles, des communes et des arrondissements.

PREAMBULE

Les résultats des différentes études et recherches démographiques menées sur la population malienne ont prouvé la pertinence de l'élaboration, l'adoption et la mise en oeuvre d'une politique nationale en matière de population.

1. Convaincu de cette réalité et conscient de l'enjeu que représentent les variables démographiques dans la réalisation des objectifs de développement du pays ;
2. Convaincu du rôle primordial que joue l'homme dans le processus de développement dont il est à la fois initiateur et bénéficiaire ;
3. Ayant examiné la situation démographique du pays à la lumière d'indicateurs démographiques et environnementaux pertinents ;
4. Ayant étudié la dynamique des variables (fécondité, mortalité, migrations internes et internationales) et la distribution spatiale de la population dans leurs liaisons inter-actionnelles avec les autres variables du développement ;
5. Notant la coexistence d'une fécondité élevée et d'une mortalité en baisse dont le corollaire est l'accélération de l'accroissement démographique ;
6. Notant d'une part les niveaux encore élevés de la morbidité et de la mortalité dans l'ensemble du pays et d'autre part la répartition déséquilibrée de la population sur le territoire national et une intense migration internationale ;
7. Conscient de la nécessité d'approfondir les recherches sur la population malienne ;

8. Conscient de l'acuité du problème de déforestation et des ses relations multiples avec la dynamique de la population :
9. Conscient de la nécessité de promouvoir le statut de la femme pour sa meilleure intégration dans le processus de développement :
10. Conscient de la nécessité de l'épanouissement des jeunes et des enfants :
11. Reconnaissant les droits fondamentaux de chaque individu de décider librement et en toute connaissance de cause, du nombre et de l'espacement de ses naissances ainsi que de ses déplacements :
12. Considérant les engagements pris lors des forums et conférences internationaux réalisés sur la population et le développement au cours des dernières décennies, notamment :
 - la Conférence Mondiale sur la Population tenue à Bucarest en 1974 où un plan d'action mondial sur la population a été adopté ;
 - la Conférence internationale sur la population tenue à Mexico en Août 1984 ;
 - et la Conférence de N'Djaména : (Décembre 1988) où les Etats Membres du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), dont le Mali, ont adopté le programme d'action de N'Djaména sur la population et le développement dans le Sahel qui ont retenu parmi les recommandations, la formulation et la mise en oeuvre de politiques de population appropriées et adaptées ainsi que l'intégration des variables démographiques dans

III CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

3.1. LE GOUVERNEMENT

3.2. LES ORGANES DE PLANIFICATION ET DE SUIVI :

- le Comité Régional de Développement
- les Commissions Nationales de Planification notamment la Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population
- le Comité de Direction du Plan
- le Conseil Economique et Social
- le Conseil Supérieur du Plan

3.3. LES ORGANES D'EXECUTION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION :

- a) les organes sectoriels d'exécution qui sont chargés de réaliser les tâches retenues en vue d'atteindre les objectifs fixés dans leur domaine respectif;
- b) les organes régionaux d'exécution qui ont pour principale tâche la mise en oeuvre des programmes en matière de population à l'échelle locale ;
- c) le secteur privé, les organisations non-gouvernementales et les autres partenaires au développement du Mali contribueront aux côtés du Gouvernement à la mise en oeuvre de la politique nationale de population

les plans et les programmes de développement économique et social ;

13. **Considérant les traditions, les mœurs et les religions du peuple malien ;**

Le Gouvernement du Mali adopte cette politique de population en vue de soutenir ses efforts de développement et de contribuer à la réalisation des objectifs fondamentaux de développement du pays notamment :

- **l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations ;**
- **la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels ;**
- **la couverture des besoins de santé des populations en général et des groupes vulnérables (femmes en âge de procréer et enfants) en particulier ;**
- **le développement de l'éducation, de l'alphabétisation et la promotion de la famille et de l'individu.**

5. les artistes et les griots.
6. le système éducatif formel et non formel.

2.4.3. LES RELAIS DE SENSIBILISATION

- les animateurs (animatrices),
- les agents de développement communautaire,
- les agents de la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DINFELA),
- les agents de la Direction Nationale des Coopératives (DNACCOOP).

2.4.4. LES SUPPORTS DE SENSIBILISATION

Cassettes vidéo, audiothèques, cinéma, etc.

2.4.5. LE PROGRAMME DE SENSIBILISATION

Le programme de sensibilisation variera en fonction des groupes cibles et en fonction des problèmes démographiques identifiés dans les différentes régions administratives. Il comprendra donc un volet national intégré à la stratégie globale de développement du pays et un volet régional qui sera mis en oeuvre dans le cadre des programmes de chaque région.

Les activités de sensibilisation se dérouleront sous forme de conférences-débats, de séminaires-ateliers et réunions, de représentations artistiques et culturelles, d'audiothèques, etc.

I. PROBLEMES DE POPULATION DU MALI

1.1. ASPECTS SOCIO-CULTURELS DU PAYS

Les problèmes de population du Mali ne sauraient être abordés sans qu'il soit fait référence à l'arrière plan historique et culturel qui informe encore de nos jours sur un certain nombre d'attitudes et de comportements des populations. Sans prétendre être exhaustif, on retiendra de notre riche culture enracinée dans un passé historique dense quelques caractéristiques de notre société dont il faudra tenir compte lors de la mise en oeuvre des mesures envisagées :

la population est essentiellement rurale. Elle pratique une économie de subsistance de type principalement agro-pastoral. Le système de production est essentiellement fondé sur la petite exploitation extensive, avec bœufs et jachères. La force de travail humaine est le principal facteur de production. Les valeurs sociales relatives à la solidarité traditionnelle, à la fécondité et à la polygamie sont directement liées à la position centrale de la force de travail dans un système extensif de petites exploitations ;

l'organisation sociale est communautaire et l'entraide pendant les travaux agricoles garantit l'exécution des tâches de production ;

la terre est le principal moyen de production et est, en règle générale, une propriété collective de la communauté ;

la fécondité des femmes est un sujet de préoccupation constante de la communauté. On peut même dire

2.4. STRATÉGIE DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS

La mise en oeuvre et le succès d'une politique de population dans un pays, dont près de 80 % des habitants sont analphabètes, dépendent dans une large mesure de la sensibilisation des populations.

2.4.1. LES GROUPES CIBLES

Dans le cas du Mali, une exploitation judicieuse des potentialités sociales et culturelles du pays faciliterait les opérations de sensibilisation des populations. La stratégie de sensibilisation à adopter sera axée sur l'Information, l'Education et la Communication (IEC) en matière de population. Elle tiendra compte des contraintes socio-culturelles telles que les us, les coutumes, la forte islamisation des sociétés etc., et sera intégrée à chaque volet sectoriel de la politique nationale de population et dirigée en priorité vers les différents groupes de populations cibles qui sont :

1. le groupe des décideurs politiques et administratifs,
2. le groupe des leaders d'opinion (notables, religieux),
3. le groupe des femmes en âge de procréer (15 - 49 ans),
4. le groupe des jeunes,
5. le groupe des partenaires au développement.

2.4.2. LES CANAUX DE SENSIBILISATION

1. les structures participatives,
2. les médias,
3. les organisations politiques,
4. les leaders d'opinion,

que notre société est plutôt nataliste du fait de l'importance du capital humain dans le système de production. Les traditions thérapeutiques et de puériculture montrent que la procréation est soumise à des règles qui visent à l'optimiser :

L'apparition d'un Etat de type moderne et l'accélération du processus d'urbanisation ont eu notamment pour effet la promotion du droit moderne, la tendance à l'entêtement des grandes familles patriarcales, l'apparition du chômage et des contraintes dans le domaine de la scolarisation des enfants. Les conséquences de ces faits font que les systèmes juridiques traditionnels sont influencés par le droit moderne et que l'autorité parentale a tendance à se relâcher.

C'est dans ce contexte socio-culturel que sera mise en oeuvre la politique nationale de population dont l'objectif fondamental est l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations maliennes.

1.2. SITUATION ET TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

C'est à partir de 1960 que les premières estimations scientifiques de l'effectif de la population du Mali ont été effectuées grâce à l'Enquête Démographique organisée en 1960 - 1961. Cette Enquête a permis la connaissance des principales caractéristiques démographiques méconnues jusqu'alors. De 1960 à 1976, l'effectif de la population malienne est passé de 4,1 millions à 6,397 millions d'habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,82 % durant la période. De 1976 à 1987, la population totale est passée de 6,397 millions à 7,696 millions (Rec. population 1976 et 1987) soit un taux de croissance de 1,81 % par an alors que le taux d'accroissement naturel est évalué à 3,7 % ; ce qui suppose sans erreur d'observation une très forte émigration durant la période intercensitaire.

statistiques relatives à la santé, à l'éducation, à l'emploi, etc... en vue de faciliter leur prise en compte dans l'élaboration des plans et programmes de développement.

2.3. STRATÉGIES RÉGIONALES

Les objectifs et les stratégies proposés au niveau national, dans le cadre de la politique nationale de la population, restent valables au niveau régional où leurs effets sont irrédutibles. Cependant, les problèmes démographiques spécifiques à chaque région administrative sont tels qu'il devient nécessaire, voire indispensable, de s'appesantir sur certaines actions déjà proposées et de les compléter par d'autres au niveau des différents groupes démographiques.

Si les problèmes de migrations internationales avec leurs effets sur les conditions socio-économiques des femmes retiennent l'attention dans la région de Kayes, les deux régions du Nord (Gao et Tombouctou) sont plutôt préoccupées par l'avancée du désert et le nomadisme de leurs populations. Quant à la région de Sikasso, malgré ses potentialités économiques, elle est périodiquement confrontée à l'accueil et à l'installation des migrants venus des régions de Gao, Tombouctou et Mopti.

L'approche régionale des problèmes de population du Mali devient donc nécessaire dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes qui seront issus de cette déclaration de politique de population.

insuffisamment saisies, soit simplement ignorées. On note souvent aussi une inadéquation de certaines données avec les besoins de la planification.

Cette situation est due à plusieurs facteurs dont les plus importants entre autres sont :

- le décalage qui existe parfois entre les besoins des planificateurs et les préoccupations des producteurs de données,
 - le délai parfois assez long qui sépare la collecte des informations et la publication des résultats.
- Enfin, l'état encore embryonnaire de l'Etat Civil malgré les progrès réalisés ces dernières années dans l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages.

Pour mieux comprendre les comportements socio-démographiques de la population malienne, des efforts doivent être déployés en vue, d'une part, de doter le pays des compétences techniques nécessaires grâce à une politique de promotion des cadres en démographie et en sciences sociales, et, d'autre part, de mettre en place un système permanent de collecte et de traitement de données.

L'accent doit être mis sur les points suivants :

1. la réalisation des enquêtes périodiques sur la mortalité, la fécondité et les migrations pour une meilleure connaissance des mouvements de la population malienne ;
2. l'organisation de la formation et des stages de recyclage des cadres maliens en démographie et surtout dans ses rapports avec les sciences sociales ;
3. le développement de l'Etat Civil ;
4. la réalisation périodique (tous les dix ans) du recensement général de la population ;
5. l'amélioration de la collecte et de l'exploitation des

Au niveau des régions, on observe de profondes variations d'une région à l'autre. Ainsi, cinq (5) régions avaient une population totale supérieure à un million (1) d'habitants en 1987 ; ce sont : Ségou (1,340 million) ; Sikasso (1,311 million) ; Mopti (1,283 million) ; Koulikoro (1,198 million) et Kayes (1,067 million). Les deux régions du Nord, Tombouctou et Gao, avaient en 1987 respectivement 381 mille et 460 mille habitants.

Selon les projections démographiques, la population malienne passera de 7.728.011 au 1er Juillet 1987 à 11.972.525 en l'an 2000 et se situera aux environs de 23.196.850 en l'an 2020 si la tendance actuelle de la fécondité se poursuit (ISF = 6,77 enfants par femme).

1.2.1. STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE

La structure de la population malienne est caractérisée par une forte proportion de jeunes, conséquence de la fécondité élevée des femmes en âge de procréer. Les jeunes de moins de 15 ans représentent 46 % de la population totale. Les personnes âgées de 15 à 64 ans représentent par contre 51 % et celles de plus de 65 ans 3 % de l'ensemble de la population. Quant à la répartition par sexe, on observe une légère prédominance des femmes sur les hommes ; elles représentent 51 % de l'ensemble de la population malienne.

1.2.2. NUPTIALITÉ

Au Mali, la nuptialité est caractérisée par la précocité des unions et la polygamie.

Selon (EDS Mali 1987), les femmes maliennes entrent très tôt en union. Même à 15 - 19 ans, il y a seulement 25 % de femmes célibataires contre 71 % en union et 4 % ayant été en union par le passé. A 20 - 24 ans, il n'y a que 2 % de femmes célibataires et après 24 ans, presque la totalité

des femmes maliennes ont déjà contracté une première union. Pour l'ensemble des femmes âgées de 15 - 49 ans, 92,1 % sont mariées ou en union, 4,4 % sont célibataires, 1,8 % sont veuves et 1,6 % sont divorcées ou séparées.

L'âge médian au premier mariage, qui est de 15,7 ans du fait de la précocité de la nuptialité, varie selon les zones de résidence et selon le niveau d'instruction de la population féminine. En milieu urbain, l'âge médian au premier mariage pour les femmes de 20-24 ans est de 16,2 ans contre 15,8 ans en milieu rural. Quant au niveau d'instruction, il exerce également une incidence notable sur l'âge médian au premier mariage qui varie de 15,7 ans pour les femmes sans instruction à 16,3 ans pour celles qui ont un niveau d'enseignement primaire et 19,2 ans pour les femmes de niveau secondaire.

Enfin, en ce qui concerne la polygamie, d'après les résultats de l'EDS-MALI, la situation se présente de la manière suivante :

- Au niveau national, 45 % des femmes en union vivent dans une union polygamie ;

- L'importance des unions polygames varie selon les régions : ainsi : 33 % des femmes vivent en union polygame à Bamako contre 50 % à Kayes et Koulikoro, 45 % à Sikasso et Segou et 42,4 % à Mopti, Tombouctou et Gao ;

- En ce qui concerne les zones de résidence, 33 % des femmes sont en union polygame en milieu urbain contre 48 % en milieu rural.

Reste donc nécessaire de prendre des mesures pour modifier les comportements en matière de mariages et de divorces.

3. renforcer le transfert de technologie en milieu rural afin de faciliter la lutte contre la déforestation liée à l'agriculture itinérante sur brûlis ;
4. développer la recherche agronomique.

2.2.9. OBJECTIF 9 :

PROTECTION ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

Dans le domaine de l'environnement, on constate une relation étroite entre le niveau de la population et l'état de dégradation de l'environnement ou d'épuisement des ressources naturelles renouvelables (les forêts, l'eau, les sols, etc.).

La stratégie prévue dans ce domaine s'articule autour des points suivants :

1. poursuite de la mise en oeuvre du plan national de lutte contre la désertification et de la déforestation ;
2. élaboration d'un plan énergétique à long terme prenant en compte la dynamique de la population.

2.2.10. OBJECTIF 10 :

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Le Mali dispose actuellement de deux recensements généraux de population et de plusieurs enquêtes socio-démographiques.

Malgré la réalisation de ces investigations, le pays continue de souffrir d'un manque de données fiables en démographie, soit parce que certaines variables ont été

1. dynamiser les relations entre les campagnes et les villes afin de soutenir l'essor économique du monde rural ;
2. développer un réseau commercial vers l'extérieur basé sur les produits miniers, les fruits, les légumes, la gomme arabique, la production industrielle et artisanale ;
3. exploiter les potentialités touristiques du pays ;
4. développer les programmes de formation en cours d'emploi ;
5. réviser le Code du Travail afin de faciliter aux demandeurs d'emploi l'accès du marché de l'emploi ;
6. promouvoir et protéger le secteur informel ;
7. promouvoir aux niveaux national et régional les investissements à forte intensité de main d'œuvre.

2.2.8. OBJECTIF 8 :

COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES DE LA POPULATION

La bonne pluviométrie pendant les campagnes agricoles de 1988 et 1989 a permis au pays de couvrir non seulement ses besoins en céréales qui représentent 70 % des besoins alimentaires, mais de dégager aussi un excédent exportable.

La stratégie proposée comporte les éléments suivants :

1. accélérer la mise en œuvre de la stratégie alimentaire adoptée par le Gouvernement en 1985 ;
2. développer et renforcer l'exploitation des capacités d'irrigation offertes par les barrages hydro-agricoles (Markala, Sélingué, Manantali) afin de mettre le pays à l'abri des caprices climatiques et aussi accélérer la mise en œuvre effective du projet de barrage de Tossaye ;

1.2.3. NATALITÉ ET FÉCONDITÉ

Au Mali, les taux de natalité et de fécondité sont très élevés. En 1960, le taux brut de natalité était de 60°/00 et le taux global de fécondité s'élevait à 240,5°/00 d'après l'Enquête Démographique de 1960 - 1961. En 1976, les taux tirés du Recensement Général de la Population étaient respectivement de 43°/00 (pour la natalité) et de 180°/00 (pour le taux global de fécondité). En terme d'intensité et de calendrier de la fécondité, toujours selon le Recensement de 1976, le nombre moyen d'enfants par femme était légèrement supérieur à 6 en 1976 et l'âge moyen à la maternité était situé entre 28 et 29 ans.

En 1987, d'après le Recensement de la population, le taux brut de natalité de l'ensemble du pays était de 49,64°/00 ; 43,28°/00 en milieu urbain et 51,36°/00 dans les zones rurales. Du point de vue des régions administratives, le taux brut de natalité dépassait 50°/00 dans trois (3) régions du Mali en 1987, ce sont : Mopti (51,61°/00), Ségou (54,48°/00) et Sikasso (54,61°/00). Le taux de natalité de la région de Kayes était de 49,04°/00, celui de Koulikoro de 48,21°/00 ; les régions de Tombouctou et de Gao avaient respectivement des taux de natalité de 46,48°/00 et 45,27°/00. La natalité dans le district de Bamako était évaluée à 40,50°/00 en 1987.

En ce qui concerne les tendances de la natalité et de la fécondité, si l'on se réfère aux conclusions des études et des recherches démographiques effectuées jusqu'à présent sur le Mali, les niveaux de natalité et de fécondité sont demeurés quasiment stables ou auraient même augmenté de 1976 à 1987. Les résultats définitifs du Recensement de 1987 confirment d'ailleurs cette tendance, car l'indice synthétique de fécondité (I.S.F.) qui atteignait 6,77 enfants par femme en 1987, était pratiquement comparable à la descendance moyenne des femmes âgées de 40 à 49 ans (7,1 enfants / femme d'après l'E.D.S. MALI - 1987).

1.2.4. PLANIFICATION FAMILIALE

La planification familiale moderne est une activité assez récente au Mali.

Le pays dispose actuellement de 60 antennes de planification familiale réparties sur l'ensemble du territoire. Mais, malgré les efforts consentis en matière de sensibilisation et d'information de la population, la prévalence contraceptive reste encore faible. En 1987, d'après l'EDS, seulement 4,6 % des femmes en union avaient recours à la contraception. En milieu urbain, la prévalence contraceptive atteignait 11,4 % des femmes en âge de procréer, contre 2,3 % en milieu rural. Au niveau national, parmi l'ensemble des utilisatrices, 74 % avaient recours aux méthodes traditionnelles et 26 % aux méthodes modernes.

1.2.5. MORTALITÉ GÉNÉRALE ET INFANTILE

Au moment de l'accession du pays à l'indépendance en 1960, les taux de mortalité infantile et générale étaient évalués respectivement à 250 ‰/oo et 29 ‰/oo pour l'ensemble du Mali. Seize (16) ans plus tard, la mortalité s'est effondrée grâce au progrès de la médecine : la mortalité infantile a chuté de 250 ‰/oo (en 1960) à 120 ‰/oo (en 1976), soit une baisse de plus de 50 % durant la période. Elle se situe actuellement à 71,26 ‰/oo, selon le Rec. de 1987. Avec la baisse de la mortalité infantile, principal déterminant de l'espérance de vie, la durée moyenne de vie des maliens s'est allongée. De 35 ans (en 1960), l'espérance de vie est passée à 50 ans (en 1976) et se situe actuellement à 55 ans (Rec. 1987).

Pour ce qui est des entités administratives du pays, la

pays de la sous-région ouest-africaine.

La stratégie préconisée pour améliorer le niveau de l'éducation et de la formation comporte les points suivants:

1. développer l'éducation de base dans le domaine formel afin de porter la scolarisation des enfants en âge scolaire à 50 % d'ici l'an 2000 et à 90 % d'ici l'an 2020 ;
2. développer et renforcer l'alphabétisation des adultes afin de faciliter le transfert de technologies aux fins de développement ;
3. développer les formations professionnelles et techniques spécialisées ;
4. restructurer les enseignements secondaire général et supérieur afin de faciliter l'insertion des diplômés dans la vie active.

2.2.7.2. MAIN D'ŒUVRE ET EMPLOI

Depuis l'arrêt de recrutement systématique des jeunes diplômés dans la Fonction Publique et la mise en place de la politique de restructuration des entreprises publiques, le Mali a un nombre de plus en plus élevé de diplômés à la recherche d'un premier emploi et de travailleurs licenciés.

Les dispositions prises jusqu'à présent ont une portée limitée et ne permettent pas encore d'apporter une solution durable au problème d'emploi dans le pays. Tout en continuant les efforts en cours surtout envers les diplômés, les travailleurs licenciés et les émigrés de retour, le Gouvernement développera une nouvelle stratégie afin de permettre à la jeunesse de participer pleinement à l'essor économique du pays.

La stratégie prévue dans le domaine de l'emploi et de la main-d'œuvre s'articule autour des points suivants :

6. développement socio-économique qui s'y prêtent : renforcement et développement de l'éducation en matière de population et de l'éducation à la vie familiale des jeunes.

2.2.7. OBJECTIF 7 :

PROMOTION DES RESSOURCES HUMAINES

La situation des ressources humaines se caractérise, au niveau de l'éducation, par un faible taux de scolarisation et au niveau de l'emploi par un sous-emploi structurel dans les campagnes et le développement du chômage en milieu urbain.

2.2.7.1 ÉDUCATION ET FORMATION

L'école maltenne a diversifié la formation des jeunes depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960. Les effectifs ont évolué entre 1969 et 1989 comme suit :

- Enseignement fondamental : 363 615 élèves en 1989 contre 185 639 en 1969 ;
- Enseignement secondaire général : 9 401 élèves en 1989 contre 2 823 en 1969 ;
- Enseignement technique et professionnel : 7 621 élèves en 1989 contre 3 319 en 1974 ;
- Enseignement supérieur : 4 569 étudiants en 1989 contre 628 en 1969.

Le taux de scolarisation qui était de 9 % en 1960 a atteint environ 30 % en 1987 pour l'ensemble du pays, avec des différences très marquées du point de vue des entités régionales. Malgré cette évolution, le niveau de scolarisation des enfants en âge scolaire demeure encore assez faible par rapport aux efforts consentis et par rapport aux autres

mortalité infantile a connu les variations suivantes en 1987: le TMI atteignait 64,3°/oo (à Kayes) ; 77,84°/oo (à Koulikoro) ; 74,86°/oo (à Sikasso) ; 81,65°/oo (à Ségou) ; 71,26°/oo (à Mopti) ; 68,36°/oo (à Tombouctou) ; 62,94°/oo (à Gao) et 41,86°/oo (à Bamako). La région de Mopti avait un taux de mortalité infantile identique à celui de l'ensemble du pays. En milieu urbain le TMI était évalué à 48,13°/oo contre 76,78°/oo en milieu rural. A l'intérieur de chaque région, la mortalité infantile du milieu rural est supérieure à celle du milieu urbain à l'exception de la région de Gao où la mortalité infantile urbaine est supérieure à celle des zones rurales.

L'effondrement depuis 1960 de la mortalité ne reflète pas la situation sanitaire du pays. Le gain en vie humaine selon les statistiques disponibles est de 20 ans en 27 ans (1960 - 1987), soit 8,8 mois par an contre une moyenne mondiale de 6 mois. Il serait donc intéressant d'initier des études spécifiques sur la mortalité au Mali dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique nationale de population afin de tester la rigueur des informations issues des investigations statistiques récentes.

1.2.6. MIGRATIONS INTERNES ET DISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION

Les conditions naturelles du Mali (climat, végétation et relief) ont largement influencé la distribution de la population sur le territoire national. On distingue deux zones de peuplement tout à fait différentes : d'un côté, les régions du Nord, désertiques et subdésertiques, de Gao et de Tombouctou dont la densité atteint à peine 1 habitant au km², et de l'autre côté les régions soudano-guinéennes et soudanaises, dont la densité peut dépasser 10 habitants au km². Cependant, à l'intérieur de ces deux ensembles, certains cercles ou arrondissements peuvent dépasser 30 habitants au km².

La question des migrations d'origine rurale vers les centres urbains et surtout vers le District de Bamako, occupe une position centrale au sein de tous les mouvements migratoires maliens. Le taux de croissance de la population urbaine étant faible entre 1976 et 1987 (4,5 %), on doit s'attendre à ce que ce taux s'accroisse dans les années à venir du fait de la situation socio économique dans les campagnes. Il devient donc nécessaire de prévoir dans le cadre de la politique nationale de population des mesures pour faire face à l'exode rural.

1.2.7. MIGRATIONS INTERNATIONALES

Le Mali est un pays d'émigration nette. Cette situation tient à sa position géographique et surtout aux conditions climatiques, écologiques et économiques qui y règnent. Les émigrations (sortes de personnes du territoire national) dépassent les immigrations (entrées de personnes sur le territoire national). Les migrants s'orientent généralement vers les pays voisins, les pays de l'Afrique Centrale et Orientale, la Libye, la France, l'Arabie Saoudite, etc. Il n'existe aucune estimation précise sur l'effectif total des maliens résidant à l'étranger, mais d'après le bilan d'exécution du Plan 1981 - 1985 (au 30 Juin 1984), l'apport des maliens vivant à l'étranger représente de manière constante 3% du PIB (1981 - 1984). Au niveau des familles restées sur place, un tel apport est significatif et déterminant pour la satisfaction des besoins d'éducation et de santé en particulier.

2.2.6. OBJECTIF 6 :

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Les enfants et les jeunes âgés de moins de 20 ans représentent 55 % de la population malienne. Les conditions économiques et climatiques du Mali font d'eux les principales victimes de la crise économique que traverse le pays :

- mortalités infantile et juvénile encore élevées. Environ 58 % des décès des deux sexes proviennent des enfants âgés de moins de 5 ans (Rec. 1987) ;
- faible taux de scolarisation et forte déperdition scolaire dans l'enseignement fondamental ;
- délinquance juvénile et ses dérivés : débauche, prostitution, etc.

L'importance de cette couche dans la société et le rôle qui lui incombera plus tard dans le développement du pays nécessitent la prise en compte des aspirations de la jeunesse dans le cadre de cette politique de population.

La stratégie prévue dans ce cadre comporte les points suivants :

1. élaboration des lois pour protéger les enfants contre toute forme d'exploitation ;
2. mise en oeuvre des résolutions du sommet mondial pour l'enfance ;
3. amélioration des conditions de formation des jeunes afin de réduire le niveau de déperdition scolaire ;
4. organisation des cycles de formation continue pour les jeunes qui ont abandonné l'école afin de renforcer leur intégration dans la société ;
5. création d'un volet jeunes dans les programmes de

population pour la réalisation de cet objectif se situe à plusieurs niveaux :

2.2.5.1. SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE :

1. multiplier les centres de formation professionnelle où les femmes pourraient apprendre un métier ;
2. organiser les femmes en coopératives multifonctionnelles où elles auraient la responsabilité de leur propre développement ;
3. libérer la femme de la contrainte de l'autorisation de son époux lui permettant d'exercer la profession de commerçante en abrogeant l'article 38 du code du mariage lorsque le couple vit sous un régime de biens séparés, ce qui est de règle au Mali ;
4. favoriser l'accès des femmes au crédit ;
5. introduire les technologies nouvelles adaptées en milieu rural pour alléger les tâches domestiques et agricoles de la femme ;
6. associer les femmes à la conception et à l'orientation des projets qui leur sont destinés ;
7. apporter un appui en formation aux groupements féminins chargés de la gestion d'unités économiques.

2.2.5.2. SUR LE PLAN SOCIO-CULTUREL

8. intensifier les actions de sensibilisation des parents à la scolarisation massive des filles afin de rendre celles-ci capables de mieux jouer leur rôle d'épouse, de mère de famille et d'agent de développement ;
9. concevoir l'alphabétisation fonctionnelle comme support de tout programme en faveur de la femme ;
10. poursuivre les actions de sensibilisation pour une plus grande adhésion à la planification familiale ;
11. multiplier et améliorer les garderies et jardins d'enfants ainsi que les centres sociaux afin de rendre les mères plus disponibles pour les tâches de production.

1.3. CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

De 1960 à 1987, avec les différents recensements et enquêtes démographiques qui ont été réalisés dans le pays, la connaissance de la situation et de la dynamique démographique s'est nettement améliorée.

Le taux d'accroissement naturel de la population est passé de 2,5 % (en 1976) pour atteindre 3,7 % par an (en 1987). Cet accroissement rapide de la population n'a pas été suivi d'une croissance économique suffisante pour pouvoir maintenir ou améliorer le niveau de vie par habitant. La croissance du PIB sur la période n'a été que d'environ 3 %.

Dans les années à venir, l'accroissement rapide de la population aura des répercussions considérables sur les possibilités de développement économique et social du Mali. La réalisation de l'autosuffisance alimentaire et la satisfaction des besoins essentiels de la population deviendront des tâches de plus en plus difficiles si l'on tient compte de la situation démographique actuelle du pays.

Par exemple, si les tendances démographiques actuelles se maintiennent, la population du Mali va doubler en moins de 20 ans ; ce qui nécessitera le doublement des infrastructures socio-économiques dont dispose le pays rien que pour maintenir le niveau de vie actuelle des populations.

1.3.1. POPULATION ET FAMILLE

Le comportement procréateur des familles détermine le volume de la population au niveau de la nation. Au niveau de la famille, les conséquences d'une forte fécondité se font

sentir d'une part dans le nombre de jeunes à charge et dont il faut assurer les besoins essentiels et d'autre part dans la santé de la mère et de l'enfant. La plupart des membres de la famille vivent dans des conditions difficiles généralement caractérisées par la malnutrition et un accès limité aux services sociaux en raison de l'insuffisance des ressources financières. Cette situation qui prévaut déjà dans les familles nombreuses risque de s'étendre malheureusement à d'autres types de familles du fait des effets conjugués de la crise économique et de l'accroissement de la population. La population féminine qui atteindra l'âge de procréation les 15 prochaines années étant déjà née, seul un programme d'éducation et d'accès à la planification familiale permettra de modifier son comportement en matière de fécondité pour la promotion et la sauvegarde de la famille.

1.3.2. POPULATION, PRODUCTION AGRICOLE ET COUVERTURE DES BESOINS ALIMENTAIRES

La couverture des besoins alimentaires constitue l'un des objectifs fondamentaux des programmes de développement du Mali. La dépendance de l'agriculture malienne à une pluviométrie capricieuse et la croissance démographique accélérée rendent souvent difficile la couverture des besoins alimentaires de la population. En tenant compte d'un besoin céréalier de 224 kg par personne et par an comme le recommande le document de la stratégie alimentaire du Mali, on constate qu'avec le maintien de la tendance démographique actuelle, les besoins du pays en céréales passeraient de 1,7 million de tonnes en 1987 à 5,8 millions de tonnes en l'an 2020.

Pour satisfaire ces besoins, la production des principales céréales (mil, sorgho, riz et maïs) doit s'accroître régulièrement d'un taux net de 4 % par an durant les 30 prochaines années. Ce qui paraît peu probable compte tenu de l'état actuel de l'agriculture malienne et sa dépendance à une

7. la sensibilisation des populations émigrées en vue de les orienter vers les objectifs fondamentaux de développement du pays ;
8. le renforcement des structures chargées de la gestion des problèmes de migration.

2.2.5. OBJECTIF 5 :

INTÉGRATION DE LA FEMME AU DÉVELOPPEMENT

D'importants efforts ont été déployés à la fois par l'Etat et par l'ex Union Nationale des Femmes du Mali pour concrétiser et accélérer l'intégration de la femme au développement, mais des pesanteurs socio-culturelles telles que : le mariage précoce, l'analphabétisme, le poids des traditions, les handicaps multiples et rapprochées, etc, constituent des handicaps à cette intégration.

Malgré les progrès accomplis, beaucoup reste encore à faire pour assurer une véritable intégration des femmes maliennes au développement.

La réalisation de cet objectif permettra aux femmes :

- de participer pleinement au développement économique du pays et surtout au processus de prise de décision ;
- de générer des ressources propres pour la satisfaction de leurs besoins ;
- de contribuer aux besoins de la famille en cas de nécessité ;
- de participer aux processus de prise de décision dans le ménage en matière de procréation et d'éducation des enfants.

La stratégie prévue dans le cadre de la politique de

migrations internationales du fait de l'environnement international devenant de plus en plus hostile aux émigrés.

La prise en compte de la dimension migration internationale dans le processus de développement permettra :

- d'utiliser à bon escient les revenus des migrants dans le développement du pays ;
- de favoriser le développement du pays afin de réduire les flux migratoires vers l'étranger ;
- de réduire la fuite des cerveaux ;
- de faciliter l'insertion des migrants de retour dans la vie économique.

Compte tenu de tout ce qui précède, la stratégie vis-à-vis de la migration internationale des maliens comporte les points suivants :

1. le recensement des maliens résidant à l'étranger et la réalisation d'études spécifiques sur les migrations ;
2. l'élaboration et la mise en application d'un programme d'assistance à la population migrante par :
 - la protection sanitaire,
 - l'éducation nutritionnelle,
 - la formation et la gestion de l'économie familiale,
 - l'information sur les lois et pratiques des pays d'accueil ;
3. l'organisation des campagnes de sensibilisation sur les conditions, les avantages et les inconvénients des migrations internationales à l'endroit des migrants et de leurs familles restées sur place ;
4. la facilitation de réinsertion des migrants de retour ;
5. la création d'un fonds de garantie et d'assistance aux émigrés ;
6. le renforcement du mécanisme facilitant le transfert de fonds des émigrés vers le pays et permettant d'améliorer leur participation au développement de celui-ci ;

pluviométrie capricieuse.

1.3.3. POPULATION ET SANTÉ

La santé pour tous d'ici l'an 2000 à travers les soins de santé primaires constitue l'objectif fondamental de la politique sanitaire du gouvernement malien. La réalisation de cet objectif se trouve malheureusement confrontée à plusieurs contraintes dont les plus importantes sont entre autres la faiblesse du budget de l'Etat consacré au secteur de santé, la dispersion de la population dans la partie nord du pays et la forte proportion de la population à risque. Si les tendances démographiques actuelles se maintiennent, l'effectif de la population vulnérable composée des enfants âgés de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer évoluera sensiblement d'ici l'an 2020.

Les besoins en personnel socio-sanitaire et en infrastructures dépasseront les moyens dont dispose le pays. Il sera donc de plus en plus difficile de mettre les services de santé à la disposition de toute la population.

1.3.4. POPULATION, EDUCATION ET FORMATION

De 1960 à 1987, le taux de scolarisation est passé de 9 % à près de 30 % en vingt sept (27) ans. La part des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat est passée de 13,78 % en 1968 à 27 % en 1987.

Si les tendances démographiques actuelles se maintiennent, le nombre d'enfants augmentera de façon sensible durant les prochaines années. Ce qui nécessitera davantage d'enseignants, d'écoles et de matériels didactiques. La population scolarisable au cours de la période 1987 - 1992 passera de 1,3 million à 1,6 million, soit un flux annuel de 60.000 enfants.

En l'an 2000, la population scolarisée sera d'environ 2 millions et en l'an 2020, elle atteindra 4,5 millions d'enfants. Le système éducatif devra donc se développer de façon considérable, rien que pour maintenir le taux actuel de scolarisation. Pour réaliser l'objectif qui consiste à atteindre un taux de scolarisation de 50 % d'ici l'an 2000, l'effectif scolaire dans l'enseignement fondamental (niveau 1) devrait s'accroître au rythme annuel de 11 %.

Les dépenses publiques correspondantes devront par conséquent sérieusement augmenter. La réalisation de cet objectif suppose donc un effort important non seulement de la part du Gouvernement, mais aussi du secteur privé, des parents d'élèves et des partenaires au développement du Mali.

1.3.5. POPULATION, EMPLOI ET MAIN D'OEUVRE

Actuellement, le Mali traverse une situation difficile dans le domaine de l'emploi. Le flux des jeunes diplômés issus du système éducatif (environ 3000 par an) dépasse largement la capacité de l'économie à générer des emplois nouveaux. Sur le plan démographique, la population en âge actif (15 - 64 ans) qui était de 3,8 millions en 1987 passera à 5,8 millions en l'an 2000 et dépassera 12 millions en l'an 2020 si les tendances démographiques actuelles se maintiennent. Les difficultés que connaît actuellement le pays dans le domaine de l'emploi se trouveront ainsi aggravées par l'arrivée sur le marché de l'emploi des jeunes qui entreront dans le groupe d'âges actifs d'ici 15 prochaines années. La plupart de ces jeunes qui sont déjà nés se verront obligés de s'investir dans le secteur informel dont la capacité de génération d'emplois se trouvera rapidement dépassée du fait de la situation économique générale.

Toute solution au problème d'emploi doit donc s'ins-

La correction du déséquilibre dans la répartition de la population permettra un développement harmonisé du pays.

Les stratégies préconisées dans ce domaine comportent les points suivants :

1. L'élaboration et la mise en application d'une politique nationale opérationnelle d'aménagement du territoire;
2. le renforcement de la politique de développement à la base et l'amélioration des conditions de vie des ruraux;
3. la promotion des villes moyennes grâce à une politique de décentralisation et de déconcentration des activités socio-économiques ;
4. l'élaboration et la mise en application d'un programme de formation et d'information pour les migrants ;
5. la réhabilitation à court et moyen terme des couloirs traditionnels de nomadisme et parallèlement l'élaboration et l'application pour le long terme d'un programme de sédentarisation des nomades ;
6. l'élaboration et la mise en application d'un programme de mise en valeur des zones de départ de migrants.

2.2.4. OBJECTIF 4 :

INTÉGRATION DE LA MIGRATION INTERNATIONALE À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

L'importance des flux migratoires vers l'étranger pousse le pays des compétences dont il a besoin pour son développement.

Malgré l'importance des apports financiers des migrants dans l'économie du Mali, il est indispensable de prendre des mesures pour sensibiliser les populations migrantes sur les inconvénients et les avantages des

palable ;

11. le développement et le renforcement de la médecine traditionnelle et son intégration à toutes les composantes des soins de santé ;
12. la disponibilité permanente des médicaments essentiels ;
13. la sensibilisation des employeurs et des travailleurs au respect strict des dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité du travail ;
14. la lutte contre les endémies majeures ;
15. la poursuite de la participation communautaire à la gestion des programmes sanitaires.

2.2.3. OBJECTIF 3 :

REDISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION

Le déséquilibre dans la répartition géographique de la population engendré par les conditions écologiques et climatiques auxquelles s'ajoutent les problèmes de migration, d'urbanisation et d'aménagement du territoire, se caractérise par le regroupement de la majorité de la population du Mali sur une petite partie du territoire national : 11 % de la superficie du pays abritent plus de 65 % de la population. Ce déséquilibre entraîne des problèmes tels que :

- la dégradation de l'environnement ;
- la dégradation des conditions de vie dans les zones de concentration caractérisée entre autres par :
 - * le sous-emploi et le chômage,
 - * la délinquance juvénile,
 - * la surcharge des services sociaux (santé, éducation, transport, etc...) surtout en milieu urbain.

être dans un cadre cohérent prenant en compte aussi bien la mise en valeur des potentialités économiques du pays que sa dynamique démographique dont les effets sur la main d'œuvre perturberont longtemps encore le fonctionnement du marché de l'emploi.

1.3.6. POPULATION ET ENVIRONNEMENT

Pays sahélien, le Mali vit dans un écosystème naturellement menacé. La recherche de bois pour la satisfaction des besoins de la population contribue à la détérioration de l'environnement, avec pour corollaire l'accélération de la déforestation et de la désertification.

Avec une consommation moyenne de bois estimée entre 650 et 750 kgs par personne et par an, les besoins en bois de chauffe de la population passeront de 5,4 millions de tonnes en 1987 à 18 millions de tonnes en l'an 2020 si les tendances démographiques actuelles se maintiennent. Cela correspond à une superficie forestière de 3.438.947 hectares, soit plus du triple de la superficie actuellement déboisée. Sur la période 1987 - 2020, on dévastera une superficie totale d'environ 17 millions d'hectares soit à peu près 170.000 km², c'est-à-dire les superficies des régions de Sikasso et Koulikoro réunies.

A cette surexploitation de l'environnement par la recherche de bois s'ajoute malheureusement la dégradation des sols occasionnée par les méthodes culturales, le surpâturage et les feux de brousse.

donc une nécessité pour le développement du pays.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie à développer s'articulera autour des points ci-après :

1. l'amélioration du taux de couverture sanitaire du pays situé actuellement entre 15 et 20 % à plus de 80 % d'ici l'an 2020 ;
2. la lutte contre les pratiques traditionnelles ayant des effets nocifs sur la santé des filles telle que l'excision; dans le domaine de l'hygiène, la mise en application effective des dispositions légales, sur la vente en plein air des aliments, le dépôt des ordures et des déchets toxiques, etc ...
4. le développement des programmes relatifs à la salubrité publique telles que la voirie pour ce qui est de l'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères et les latrines publiques au niveau des villes et des villages ;
5. le renforcement et de développement des programmes de santé maternelle et infantile ;
6. le renforcement et le développement des campagnes d'information et de sensibilisation pour l'extension du programme élargi de vaccination (PEV) afin d'atteindre une couverture vaccinale de 100 % de la population vulnérable que constituent les enfants et les femmes en âge de procréer d'ici l'an 2000 ;
7. la généralisation de la technique de traitement par réhydratation orale (TRO) en cas de diarrhée chez les enfants et les jeunes ;
8. le renforcement du système de protection des personnes âgées et son extension progressive à toute la population ;
9. la lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles ;
10. le développement et le renforcement des programmes de forage et de traitement des eaux de surface afin d'assurer une alimentation des populations en eau

II - POLITIQUE NATIONALE DE POPULATION

2.1. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BASE

2.1.1. FONDEMENTS

La population constitue la richesse la plus importante de notre pays. C'est pour ce la que le Gouvernement met en oeuvre depuis 1960 des plans de développement économique et social afin d'améliorer les conditions de vie des ménages à travers l'éducation et la formation, l'alimentation et la nutrition, la santé, le logement, etc. On constate malheureusement que les efforts consentis ne sont pas toujours suivis des effets escomptés du fait d'une conjonction de facteurs dont les plus importants sont :

- la crise économique internationale qui frappe de plein fouet le pays depuis 1980 ;
- la sécheresse devenue endémique depuis quelques années ;
- l'intensification de la désertification ;
- l'enclavement intérieur et extérieur du pays ;
- la forte croissance démographique.

La plupart des programmes mis en oeuvre pour briser les facteurs de blocage précités ont jusqu'à présent sous-estimé sinon simplement ignoré les problèmes démographiques du pays, ce qui se traduit par un laisser faire en ce qui concerne la dynamique démographique. Cette attitude a eu pour conséquence une fécondité élevée, un déséquilibre de plus en plus prononcé dans la répartition spatiale de la population et une forte émigration internationale le plus souvent anarchique.

10. la sensibilisation des hommes sur les avantages de la planification familiale ;
11. le renforcement de la formation et du recyclage du personnel socio-sanitaire en technique de planification familiale afin de faciliter la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du programme ;
12. l'appui approprié aux institutions publiques, privées et non-gouvernementales qui exercent des activités de planification familiale ;
13. le maintien de l'interdiction d'avorter en tant que moyen de régulation des naissances, mais son autorisation pour des raisons majeures comme la santé de la mère et de l'enfant qu'elle porte.

2.2.2. OBJECTIF 2 :

RÉDUCTION DE LA MORBIDITÉ ET DE LA MORTALITÉ GRÂCE À L'AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES POPULATIONS

Le niveau élevé de morbidité qui résulte des mauvaises conditions de santé empêche une partie importante de la population malienne de participer efficacement au processus de développement. Selon les statistiques hospitalières, les principales causes de morbidité sont : le paludisme, les affections cutanées, les conjonctivites, la toux, les amibiases, la diarrhée, les complications de la grossesse et de l'accouchement.

Par contre, les fièvres avec convulsion, les toux de moins de quinze jours, les fièvres asymptomatiques, la diarrhée avec déshydratation, le tétanos et les complications de la grossesse et de l'accouchement constituent les principales causes de décès.

La réduction de la morbidité et de la mortalité devient

Les programmes de population développés à partir de 1972 sont essentiellement axés sur l'espacement des naissances pour la sauvegarde de la santé de la mère et de l'enfant. Ils ont donc une portée assez limitée pour permettre la modification du comportement socio-démographique des populations.

2.1.2. PRINCIPES

Cette déclaration de politique de population doit l'élaboration obéir à des nécessités de développement économique; traduit la volonté du Gouvernement d'assurer à tous les maliens un développement équilibré dans le respect des traditions et des coutumes du pays. La mise en oeuvre de la politique de population et la réalisation de ses objectifs dépendent de l'adhésion des groupes sociaux qui, malgré les mutations en cours, demeurent pour la plupart parfaitement structurés.

C'est dans ce contexte social que sera mise en oeuvre la politique de population en tant qu'élément de la politique nationale de développement.

Le contenu de cette politique qui interpelle la conscience de chaque malien, s'articule autour des principes suivants :

respect et protection de la famille ;
possibilité aux couples et aux individus de décider librement et en toute responsabilité de la taille de leur famille et de l'espacement des naissances de leurs enfants. L'Etat, pour ce faire, prendra les mesures nécessaires pour leur faciliter l'accès à l'information, à l'éducation et aux moyens auxquels ils ont droit ;
respect des droits fondamentaux des enfants (la santé, la santé, l'éducation et la formation). L'Etat et la société dégraveront les moyens nécessaires à cet

devenir donc une nécessité et constitue l'un des volets essentiels de la politique nationale de population.

La stratégie prévue dans ce cadre comporte les éléments suivants :

1. la sensibilisation des populations sur les méfaits des mariages précoces, c'est-à-dire avant 18 ans pour les filles et avant 21 ans pour les garçons ;
2. l'accès plus facile aux méthodes de planification familiale afin de porter la prévalence à 60 % d'ici l'an 2020 ;
3. la protection des adolescentes contre les grossesses précoces et indésirables grâce au renforcement et à la généralisation de la scolarisation des filles et à l'introduction des questions de population dans l'enseignement scolaire et para-scolaire ;
4. la réduction de la mortalité chez les filles âgées de moins de 20 ans et chez les femmes âgées de plus de 35 ans grâce à un meilleur accès à la planification familiale ;
5. le renforcement et le développement des méthodes traditionnelles de la planification familiale et l'extension de leur utilisation ;
6. le renforcement de la pratique de l'allaitement maternel ;
7. la sensibilisation de la population sur les avantages d'une pureté responsable dans la réalisation du bien-être social et matériel pour l'individu, le couple, la communauté et la nation ;
8. l'organisation des campagnes d'information, d'éducation et de communication sur les questions de procréation et les inconvénients des maternités précoces, rapprochées et tardives ;
9. la poursuite du programme gouvernemental et du secteur privé d'espacement des naissances, intégré dans les services de santé maternelle et infantile, et au sein de la communauté ;

notamment la fécondité et les migrations, ne bénéficieraient jusqu'à présent d'aucune attention particulière et sont souvent traitées comme des variables exogènes. Il est donc prévu dans le cadre de la politique de population un certain nombre de stratégies permettant la prise en compte de ces variables dans le processus de planification. Ce qui se traduira entre autres par des actions directes sur la fécondité et sur les migrations.

2.2.1.2. MAÎTRISE PROGRESSIVE DE LA FÉCONDITÉ

La fécondité des femmes maliennes est parmi les plus élevées de l'Afrique. L'indice synthétique de fécondité était de 6,77 enfants par femme en 1987. Cette fécondité élevée résulte de maternités précoces, trop rapprochées et tardives chez les femmes en âge de procréer. En effet, 33 % des naissances proviennent des femmes âgées de moins de 20 ans et de plus de 35 ans, et l'intervalle intergénéral est de moins de 20 mois. Ce qui comporte des risques graves pour la santé de la mère et de l'enfant. Selon les statistiques hospitalières, les décès liés à l'accouchement et à la grossesse représentent 20 à 25 % des décès féminins. Par ailleurs, des études et recherches récentes (EDS MALI 1987) ont montré que la mortalité des enfants issus des mères âgées de moins de 20 ans et de plus de 35 ans est plus élevée que celle des enfants issus des mères âgées de 20 à 34 ans. Les enfants des jeunes mères (moins de 20 ans) sont plus touchés avec des quotients de mortalité infantile de 25 % jusqu'à 53 % plus élevés que ceux des enfants des mères âgées de 20 ans ou plus.

Enfin, la multiplication ces dernières années des avortements clandestins et des abandons d'enfants constituent une crise sociale qu'il est difficile d'ignorer encore longtemps.

La promotion de la planification familiale pour la maîtrise de la fécondité et la sauvegarde de la famille

effet :

nécessité d'œuvrer pour l'intégration de la femme dans le processus de développement.

2.2. OBJECTIFS ET STRATÉGIES NATIONALES

La dynamique de la population malienne et ses conséquences sur la politique de développement du pays constituent une contrainte à laquelle les décideurs et les planificateurs sont quotidiennement confrontés.

La satisfaction des besoins de la population suppose non seulement la maximisation des investissements, ce qui est d'ailleurs très difficile à réaliser en cette période de crise économique, mais surtout la maîtrise de la croissance démographique qui permettra :

- d'améliorer la couverture sanitaire du pays ;
- d'améliorer le taux de scolarisation des enfants en âge scolaire ;
- de réduire la pression démographique sur la consommation de bois de chauffe qui constitue 93 % des besoins en énergie ;
- etc ...

Il serait de plus en plus difficile pour le pays de supporter encore longtemps le déséquilibre entre la croissance démographique et le développement économique.

La politique nationale de population dont l'objectif fondamental est l'amélioration des conditions de vie des maliens à travers l'éducation, la santé, l'emploi, l'alimentation, la nutrition et le logement, etc. propose toute une série d'objectifs intermédiaires en dix points dont la réalisation contribuera à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations :

- Objectif 1 :** la maîtrise de la croissance démographique ;
- Objectif 2 :** la réduction de la morbidité et de la mortalité ;
- Objectif 3 :** la redistribution spatiale de la population ;
- Objectif 4 :** l'intégration de la migration internationale à la stratégie de développement ;
- Objectif 5 :** l'intégration de la femme au développement ;
- Objectif 6 :** l'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes ;
- Objectif 7 :** la promotion des ressources humaines ;
- Objectif 8 :** la couverture des besoins alimentaires ;
- Objectif 9 :** la protection et la préservation des ressources renouvelables ;
- Objectif 10 :** l'amélioration des connaissances socio-démographiques.

2.2.1. OBJECTIF 1 :

MAÎTRISE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

La maîtrise de la croissance démographique doit être sérieusement envisagée à cause de l'évolution, ces trente (30) dernières années, du taux d'accroissement naturel de la population. Le Gouvernement doit prendre des mesures pour assurer la réalisation de cet objectif afin d'établir un équilibre entre la dynamique de la population et le processus de développement socio-économique.

Cet objectif sera réalisé à travers deux stratégies à savoir :

l'accélération du processus de développement :

et la maîtrise progressive de la fécondité afin de l'adapter au développement socio-économique du pays.

2.2.1.1. L'ACCÉLÉRATION DU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS

Cette stratégie constitue depuis trente (30) ans la dimension essentielle des différents plans de développement du Mali. Plusieurs programmes sont financés afin de lever les contraintes qui handicapent l'accélération du développement du pays. Selon le Plan de Développement Economique et Social 1987 - 1991, ces contraintes se présentent comme suit :

Première contrainte : d'ordre climatique, elle est considérée comme la plus importante et la moins prévisible du fait de ses effets sur la production agricole et animale, les mouvements des populations et la désertification ;

Seconde contrainte : c'est celle traduite par la croissance démographique dont les conséquences sur la satisfaction des besoins essentiels de la population se font sentir à tous les niveaux (éducation et formation, santé, alimentation, logement, etc.) ;

Troisième contrainte : elle est rattachée à l'équilibre macro-économique du développement dont les facteurs de déséquilibre sont entre autres le déséquilibre des échanges avec l'extérieur et le déséquilibre des finances publiques.

Si les contraintes liées aux caprices climatiques et celles rattachées à l'équilibre macro-économique du développement font l'objet de programmes précis dans les plans de développement, il n'en est malheureusement pas de même en ce qui concerne les contraintes induites par la croissance démographique. Les variables démographiques,